

GOODYEAR DUNLOP TIRES FRANCE

GARANTIE SANTE 2013 - ACTIFS

PRESTATIONS	Remboursements UNIMIE
HONORAIRES HORS HOSPITALISATION / PHARMACIE	
Généralistes / Spécialistes	
Consultations	30% BR + 40% du dépassement
Visites	30% BR + 40% du dépassement
Actes de chirurgie, d'anesthésie, actes techniques médicaux et actes d'échographie	30% BR + 40% du dépassement
Franchise 18 € pour acte > 120 €	100% FR
Imagerie diagnostique	30% BR + 40% du dépassement
Biologie (y compris acte de prévention : dépistage hépatite B)	40% BR + 40% du dépassement
Auxiliaires médicaux	40% BR + 40% du dépassement
Orthopédie	300% BR
Prothèse auditive acceptée SS	300% BR
Transport remboursé SS	35% BR + 40% du dépassement
Pharmacie	100% TM
DENTAIRE	
Soins dentaires (y compris acte de prévention : détartrage annuel complet)	30% BR + 40% du dépassement
Prothèses dentaires remboursées SS	310% BR + Prestations extra contractuelles
Prothèses dentaires non remboursées SS	310% BR estimée
Orthodontie remboursée SS	310% BR
OPTIQUE	
Monture	125 €
Verre adulte	1000% BR + 60 €
Verre enfant	200% BR + 60 €
Lentilles remboursées, non remboursées SS y compris jetables	120 € par an et par personne
HOSPITALISATION	
Hospitalisation Médicale / Chirurgicale / Maison de Repos / Psychiatrie	
Frais de séjour et honoraires médicaux	
Conventionnés	100% FR - remboursement SS
Non conventionnés	90% FR - remboursement SS (limités à 200 € par jour)
Honoraires chirurgicaux (y compris 18 € sur acte > 120 €)	300% BR
Chambre particulière (1)	3% PMSS par jour
Hospitalisation Maternité	
Frais restant à charge (honoraires)	75 €
Chambre particulière	60 € par jour
Forfait journalier (13,50 € par jour pour la psychiatrie)	18 € par jour
Lit accompagnant enfant de moins de 12 ans	1,5% PMSS par jour

GOODYEAR DUNLOP TIRES FRANCE

GARANTIE SANTE 2013 - ACTIFS

PRESTATIONS	Remboursements UNIMIE
ALLOCATIONS	
Cures thermales remboursées SS (sur présentation des justificatifs des frais réels)	350 €
ASSISTANCE	
Assistance d'urgence à domicile	OUI

Les prestations viennent en complément de celles de la Sécurité sociale

(1) : Pour les établissements de suite et de réadaptation, la maison de repos et la psychiatrie : limitation à 90 jours par an et par bénéficiaire

BR : Base de remboursement correspondant au tarif de la Sécurité sociale

FR : Frais réels

SS : Sécurité sociale

Dépassement : Différence entre les frais réels et la base de remboursement Sécurité sociale

PMSS au 01/01/2012 : 3 031 €

La garantie Assistance est couverte par contrat collectif souscrit auprès d'IMA 118 avenue de Paris - 79000 Niort

PRESTATIONS EXTRA CONTRACTUELLES 2013

PRESTATIONS	Remboursements UNIMIE
DENTAIRE	
Prothèses dentaires remboursées SS	90% BR
Implant dentaire (limité à 2 actes par an)	400 € par implant
MEDECINE DOUCE	
Ostéopathe (2 séances par an)	30 € par séance